

## VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le 25 Février 2016, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 Février 2016 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents**                    **Mme RENIER – Maire**

**M. GRESSET – Mme GRESSIN – M. TURPIN – M. ROUARD - Mme BUREAU -  
Adjointes au Maire**

**M. REMBLIER - Mme DORISON - M. TASSEZ – Mme BOUVARD – Mme MARTIN  
M. DEROTTELEUR – M. CHAUSSERON – M. DUVAL - M. PEREIRA –  
M. AUTISSIER – M. THOR - M. ADAM - Mme VEILLAT - M. DECROIX –  
Mme DAUGU - Mme CHARON-COLIN –  
Conseillers municipaux**

**Représentés**                **Mme MALLET (procuration à Mme RENIER)  
Mme LEDIEU (procuration à M. TASSEZ)  
Mme JUBLOT (procuration à Mme MARTIN)  
Mme KEMPF (procuration à M. DEROTTELEUR)  
Mme PROVENDIER (procuration à M. GRESSET)  
M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)**

**Excusé**                      **M. PARKITNY**

-

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame VEILLAT** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

-

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 (N° 2016/02/01)**

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Février présentant les éléments nécessaires à la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016,

Après examen des différents éléments par la 8° Commission en date du 18 Février 2016,

Sur le rapport présenté par Mesdames RENIER et BUREAU,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

**ARTICLE 1** - PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016 mené sur la base du document joint en annexe.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

## Débat d'orientation budgétaire pour 2016

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein du Conseil municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal vote quatre budgets :

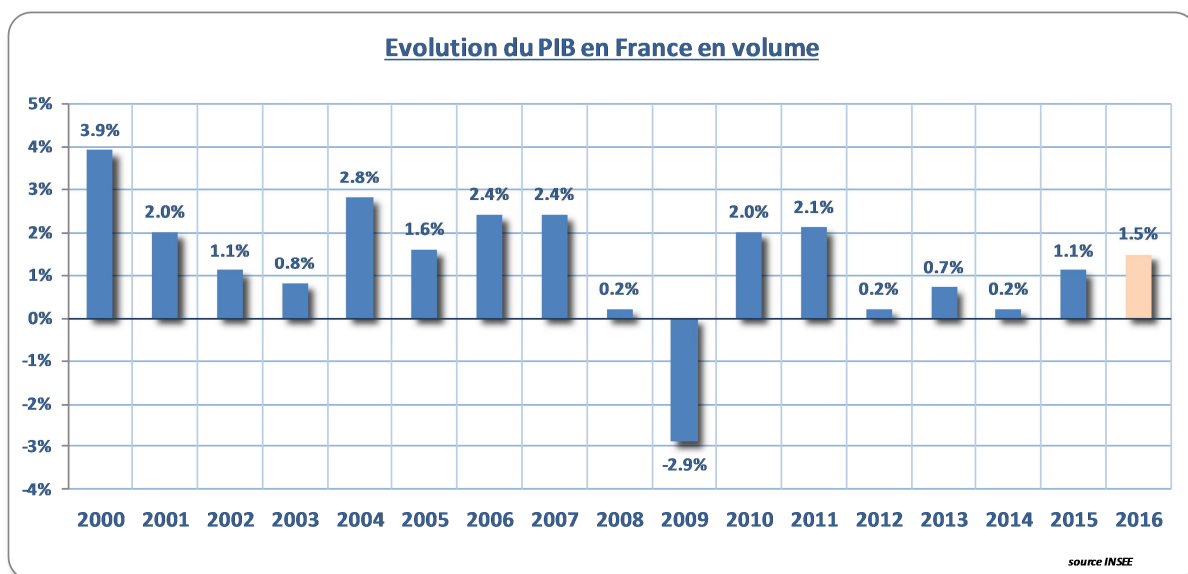
- le budget principal (M14), qui supporte les frais de fonctionnement courant (charges à caractère général et charges de personnel) et les grandes opérations d'investissement réalisées au sein de la ville,
- le budget assainissement (M49), qui finance les travaux d'investissement et d'entretien du réseau communal recueillant les eaux usées de la ville,
- le budget eau (M49), qui finance les travaux d'investissement et d'entretien du réseau communal d'eau potable,
- le budget Lotissement du moulin des filles (M14), qui retrace l'ensemble des opérations financières relatives à la création du lotissement.

## Sommaire

Contexte national.....	3
Finances publiques .....	5
Loi de finances : les mesures intéressant les collectivités territoriales .....	7
Situation financière de la commune .....	8
Orientation budgétaires 2016 .....	12
Budgets annexes.....	15

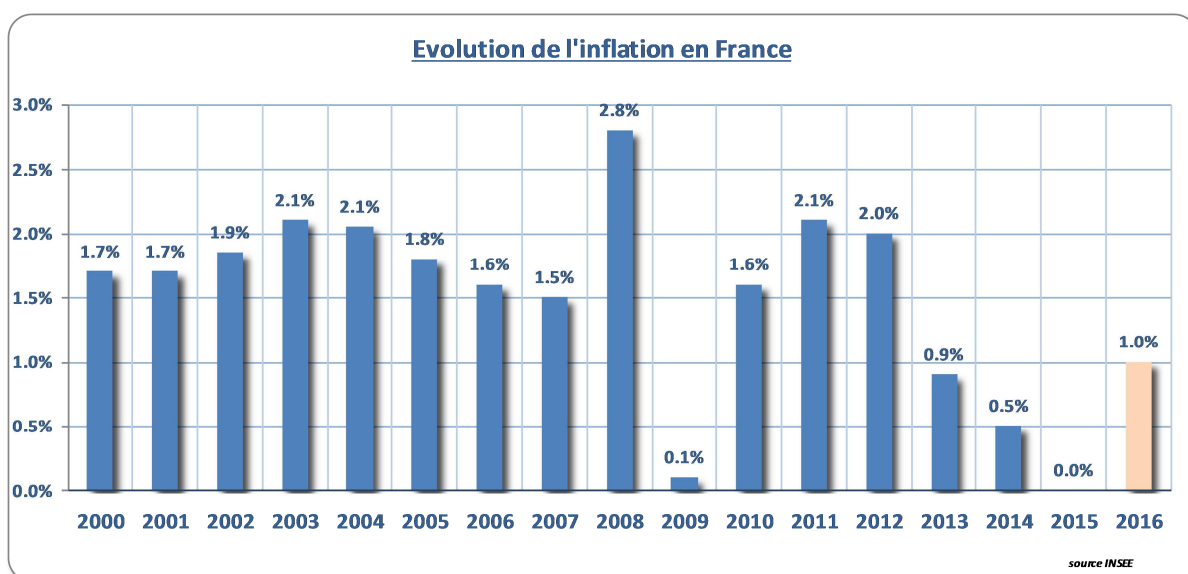
## **Section I : Contexte national :**

### a. le produit intérieur brut



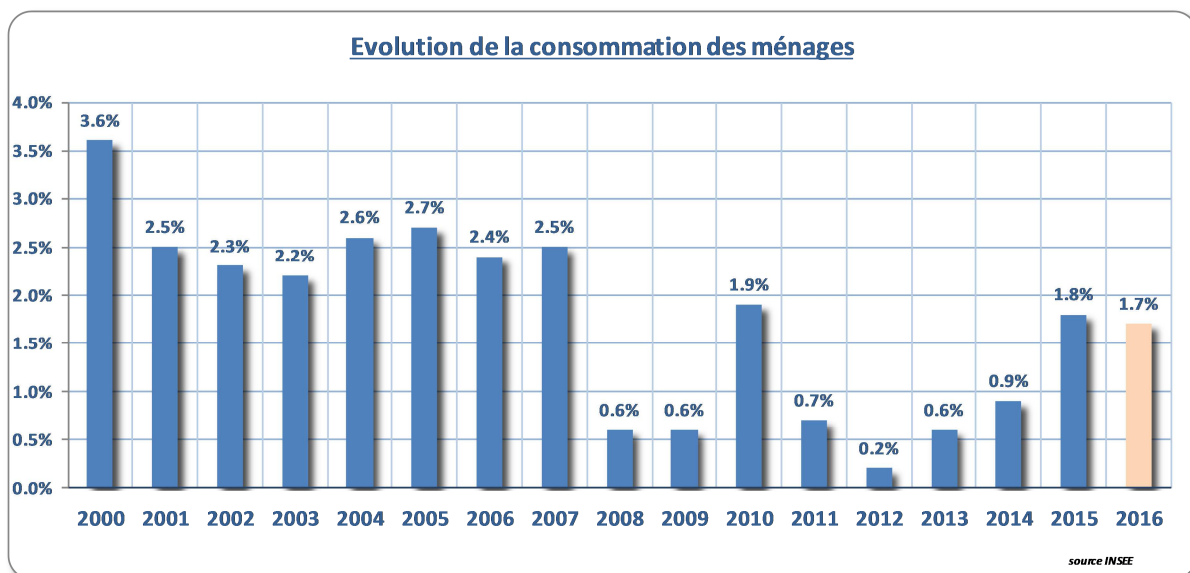
Après avoir atteint 0,2 % en 2014, la croissance a accéléré en 2015. La prévision pour 2016 est de + 1.5%.

### b. L'inflation



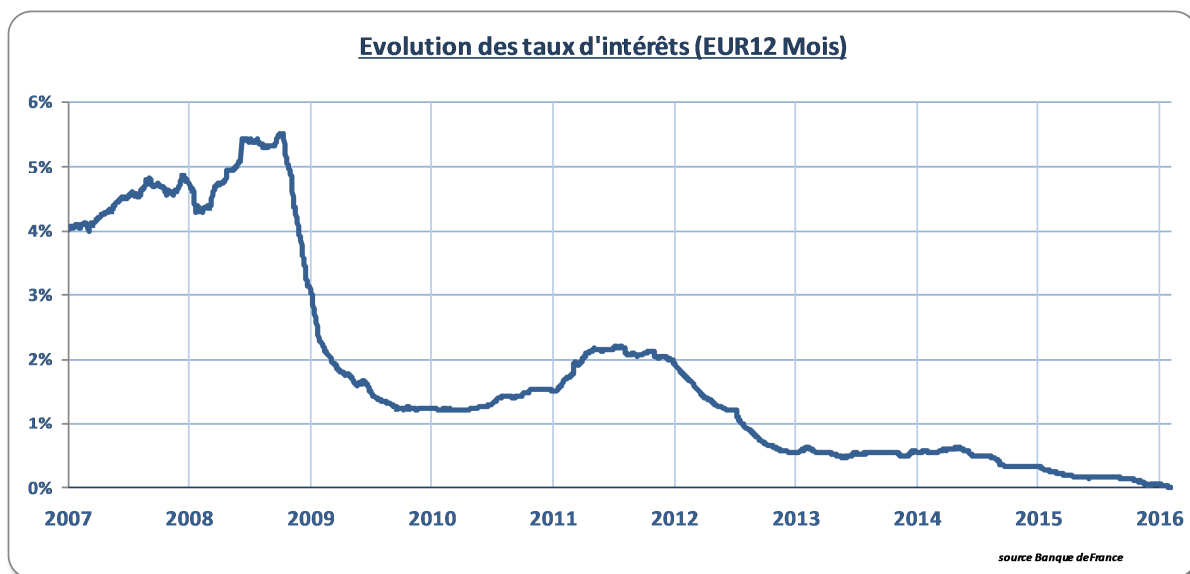
Le gouvernement et la Banque de France prévoyaient une inflation à 1% après une année à 0%. Cependant, le gouvernement a annoncé récemment qu'il "reverrait à la baisse" sa prévision d'inflation pour 2016, tout en assurant que cela ne remettrait pas en cause ses objectifs de réduction du déficit.

### c. La consommation des ménages



Les dépenses de consommation des ménages en France, qui contribuent traditionnellement à la solidité de l'activité, ont augmenté de 1,8% en 2015. Cette évolution devrait se maintenir en 2016.

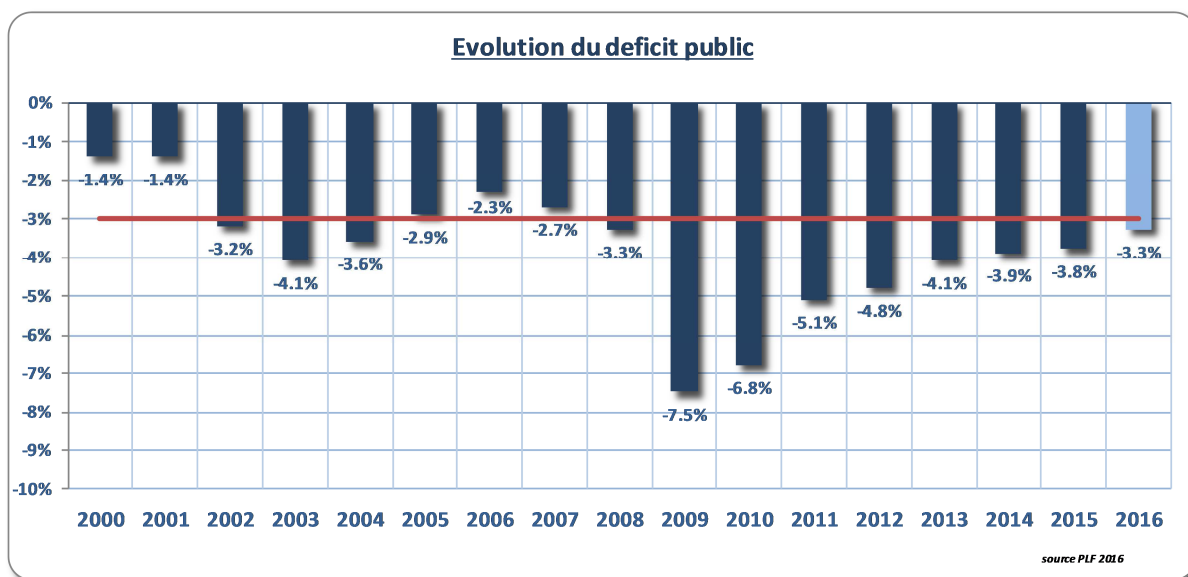
d. Les taux d'intérêts



Les taux d'intérêts sont au plus bas, les taux courts (Eonia, EUR 1 mois, E3M) sont même négatifs au début du mois de février 2016.

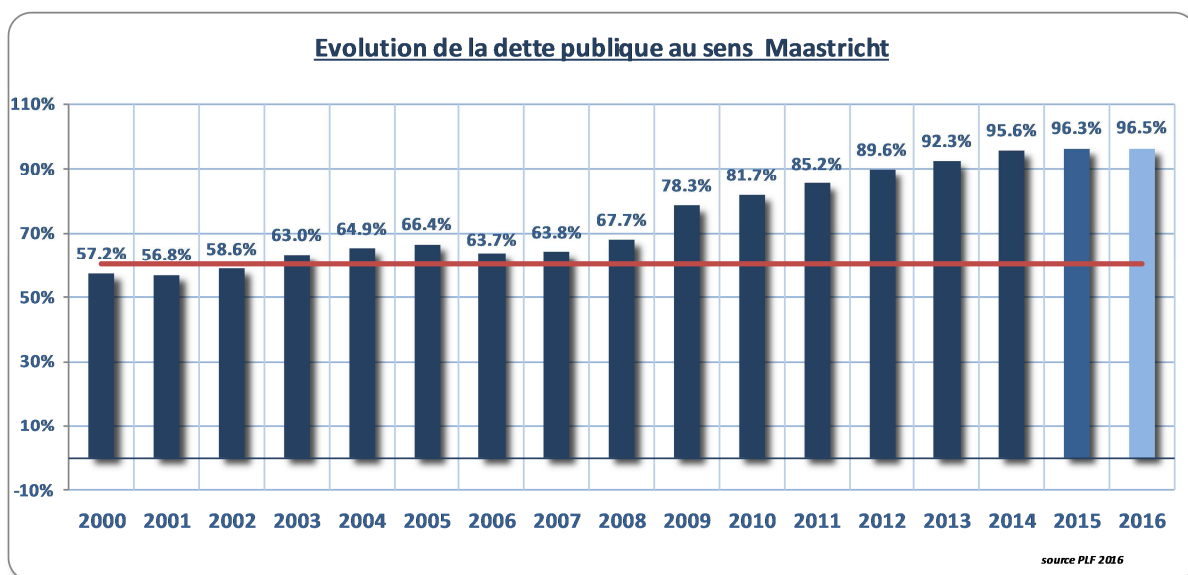
## Section II : Les finances publiques :

### a. Le déficit public



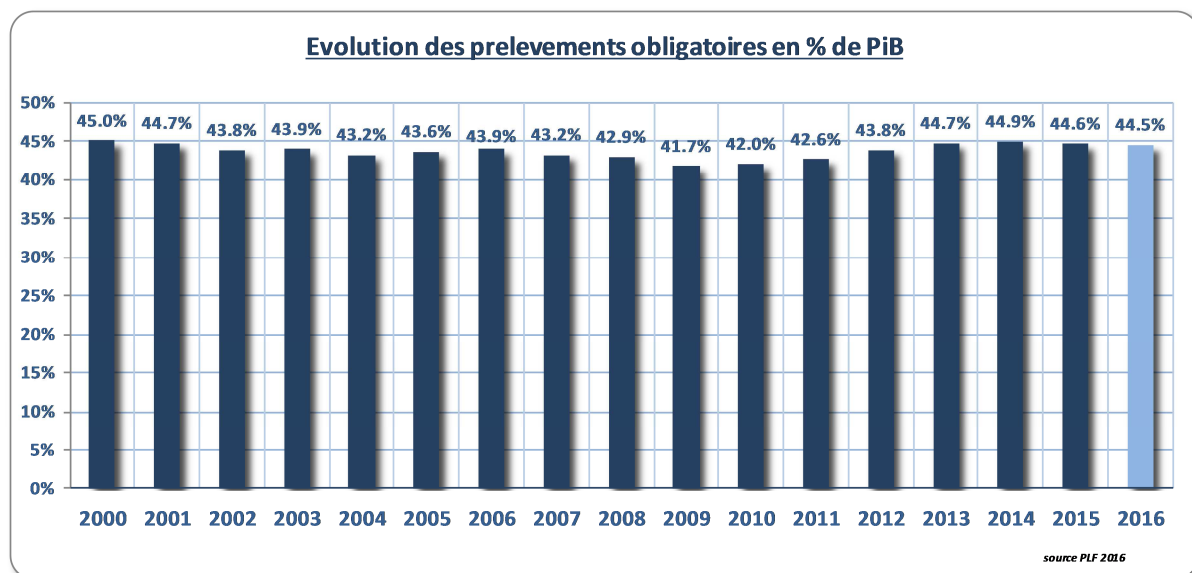
Le déficit est en très légère baisse en 2015. La prévision 2016 se situe à -3.3%, le Gouvernement prévoit un redressement sous la barre des 3% pour 2017.

### b. La dette publique



La dette continue d'augmenter, elle se situe à 96.3% du PIB en 2015 et devrait atteindre 96.5% en 2016.

### c. Les prélèvements obligatoires



Les impôts ont diminué en 2015, cette évolution devrait se maintenir jusqu'à la fin du quinquennat.



### **Section III : Loi de finances pour 2016 : les mesures intéressant la commune d'Aubigny sur Nère**

L'année 2016 verra, comme prévu, une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités. L'ambition initiale, retranscrite dans loi de programmation des finances publiques 2014-2019, s'inscrivait à -3,67 Mds€, appliqués à une masse totale de 53,5 Mds€ (-6,9%). Cependant, le législateur a un peu allégé la peine. Les concours financiers ne reculeront « que » de 3,3 Mds€ en 2016.

Egalement l'Etat vise à renforcer le soutien à l'investissement public des collectivités territoriales. Un fonds doté d'un milliard d'euros est créé pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités. Une enveloppe de 500 M€ sera consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités (réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants). Les crédits seront gérés en proximité par les préfets de région. Une enveloppe de 500 M€ sera spécifiquement dédiée aux bourgs-centres et aux villes moyennes.

Une mesure nouvelle permet de rendre éligibles les dépenses d'entretien des bâtiments publics au fonds de compensation de TVA.

Parmi les mesures nationales ayant un effet direct sur les charges de personnel on notera :

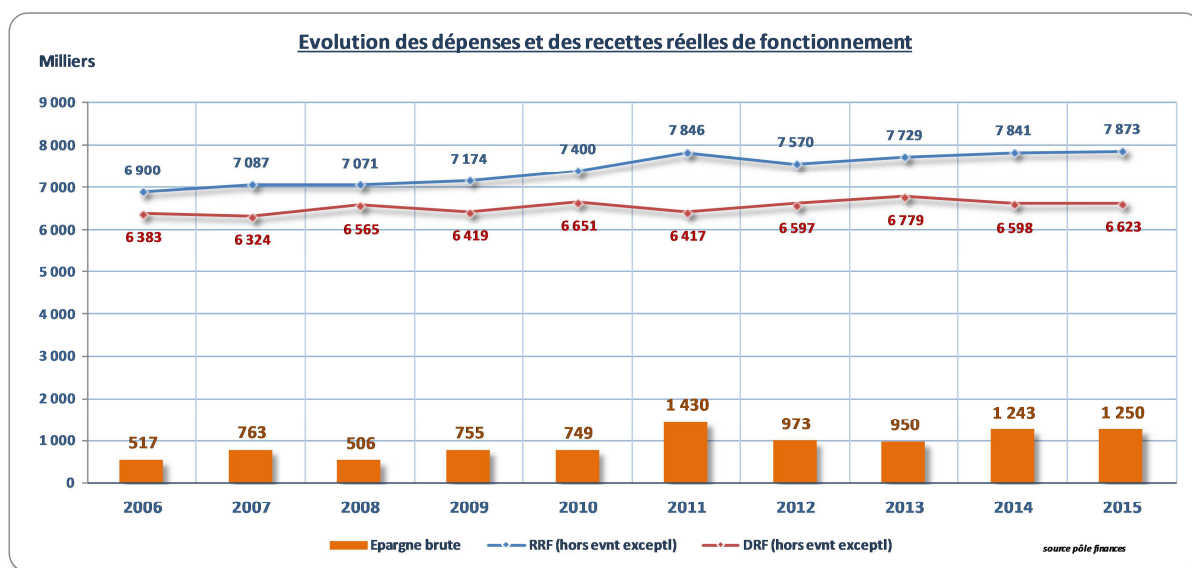
- cotisations CNRACL - Part patronale : **30.60%** au lieu de 30.50%
- cotisations Ircantec - Tranche A : Employeur **4.08%** au lieu de 3.96%
- cotisations Ircantec - Tranche B : Employeur 12.35% au lieu de 12.18%
- cotisations vieillesse déplafonnée : Employeur **1.85%** au lieu de 1.80%
- cotisations vieillesse plafonnée : Employeur **8.55%** au lieu de 8.50%

cotisations CNFPT :**0.9%** au lieu de 1%.

Enfin, le fonds de péréquation intercommunal et communal continue sa montée en puissance, il est fixé à 1 milliard d'euros pour 2016.

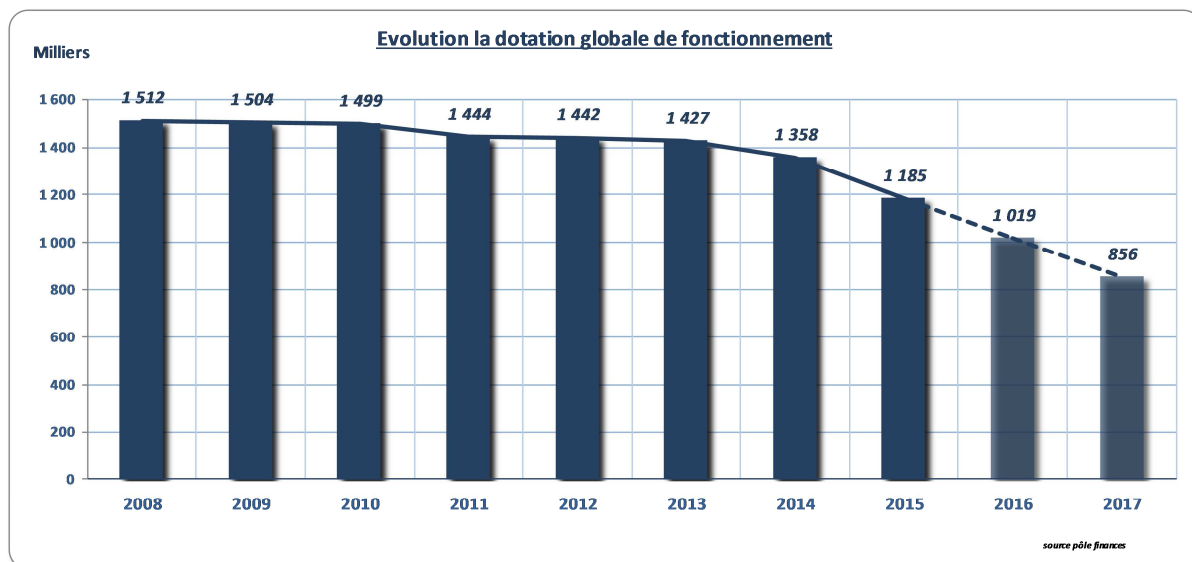
**Section IV : la situation d'Aubigny sur Nère :**

**a. Les recettes et les dépenses de fonctionnement**



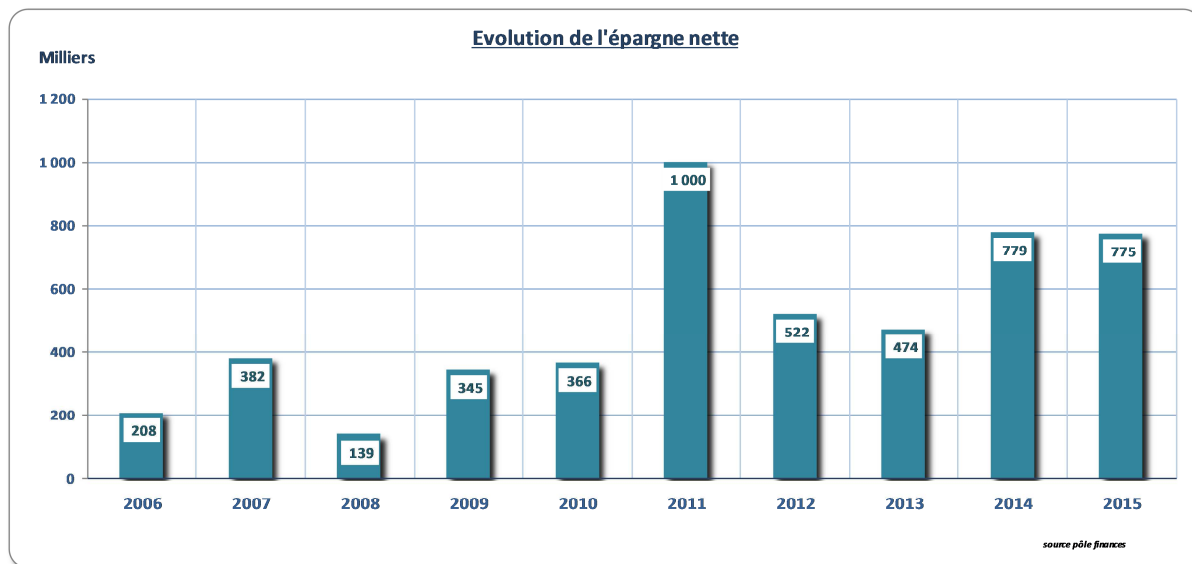
**Les recettes réelles de fonctionnement** (hors cessions et produits exceptionnels) sont stables en 2015 (+0.4%). La revalorisation des bases fiscales, le fonds d’amorçage pour les nouvelles activités périscolaire, de nouveaux loyers (gare, fitness) et la progression des remboursements au titre des arrêts maladie ont compensé la perte de dotation globale de fonctionnement.

**Les dépenses réelles de fonctionnement** (hors événements exceptionnels) sont également stables (+ 0.37%). De nouvelles économies ont été réalisées notamment sur les fluides avec une redistribution des salles aux associations, le recours au groupement de commande pour la fourniture de gaz suite à la suppression des tarifs réglementés. Ces économies ont permis de compenser l’intégration des NAP.



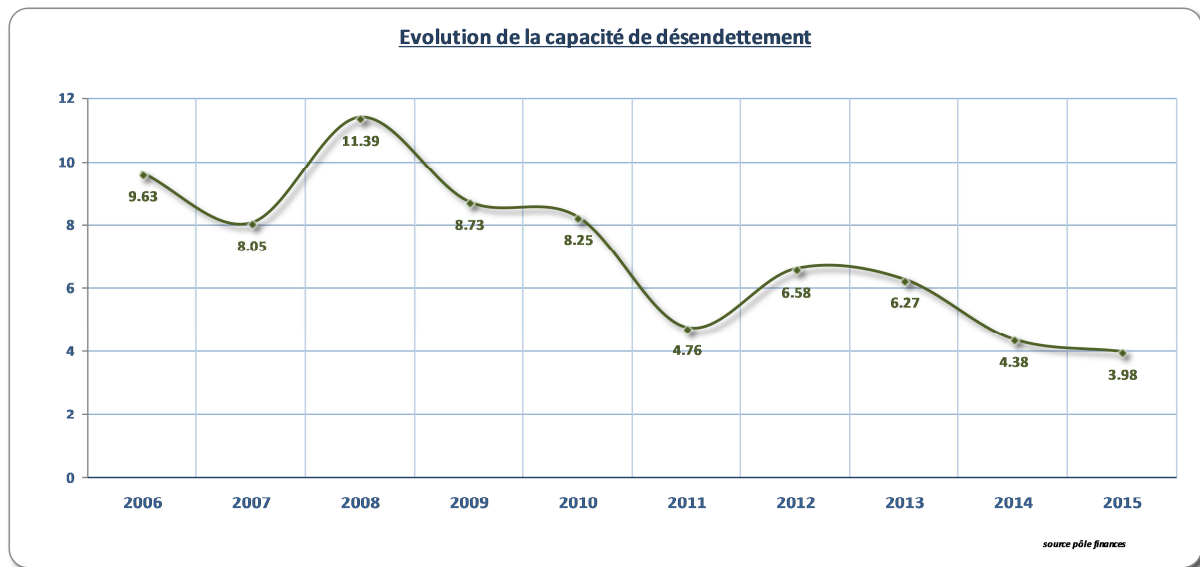
En 2015, la dotation globale de fonctionnement a baissé de 12.7% soit 173 k€, cette baisse doit se poursuivre jusqu'à fin 2017. A noter qu'en plus des contributions au titre du redressement des dépenses publiques, la dotation globale de fonctionnement est indexée sur l'évolution de la population.

b. L'épargne nette



L'épargne nette est un des ratios les plus révélateurs de l'état des finances d'une collectivité. Améliorer son épargne nette signifie augmenter sa capacité d'investissement. Ce ratio correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. En 2013, l'épargne nette était de 474 k€, elle a progressé de 64 % en 2014. En 2015, l'épargne nette est stable (-0.5%) malgré la baisse de dotation globale de fonctionnement.

c. La capacité de désendettement



La capacité de désendettement est un indicateur particulièrement important, il est utilisé par l'Etat, les chambres régionales de comptes et les banques pour déterminer la situation financière d'une collectivité. Elle mesure le nombre d'années nécessaires d'une collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute.

Au vue de la situation 2015, il faudrait à la commune d'Aubigny sur Nère moins de 4 années pour rembourser l'intégralité de sa dette.

## **Section V : Les orientations budgétaires de la commune pour 2016**

### a. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement baisseront en 2016 (environ -4 %). Cette baisse s'explique par une nouvelle contribution au redressement des finances publiques (-156 k€), une perte fiscale de 26 k€ sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, une baisse prévisionnelle des remboursements pour les arrêts maladie (-30 k€), la baisse de la redevance de la délégation de service public (centre équestre : - 5000 €), la fin de la perception des loyers du camping (- 11k€).

### b. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement progresseront de +4.6%, cette variation s'explique par l'évolution des charges de personnel (+3.2%) et la hausse des charges à caractère général de +6.8%.

La hausse des charges à caractère général se caractérise par l'intégration de l'agenda d'accessibilité programmé (partie fonctionnement), une prévision 2016 supérieure à la réalisation 2015 concernant les fluides (hiver 2015 doux).

Enfin une hausse de 50 000 euros est à prévoir pour faire face à l'ininteruption de la hausse du fonds de péréquation intercommunal et communal (+79%).

### c. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent des restes à réaliser 2015 (RAR : 542 k€) du remboursement du capital de la dette (445 k€) et des dépenses d'équipements nouveaux (1.4M€).

Parmi les principales dépenses d'équipement 2016 sont prévues :

- la réfection de l'espace Paul Lasnier et de la rue du chateau: ..... 90 000 €
- des travaux d'éclairage (avec SDE) : .....96 0000 €
- la création d'un parking à la Forge : .....120 000 €
- des agencements intérieur et extérieur au niveau de la Forge : .....37 300 €
- la réhabilitation des sanitaires publics place de la Résistance : .....24 000 €
- l'Agenda D'Accessibilité Programmé : .....70 100 €
- la mise en sécurité des abords de l'école maternelle: .....10 000 €
- de nouveaux équipements informatiques à l'école primaire : .....15 500 €
- l'acquisition de 5 aquabikes pour la piscine : .....7 170 €
- la réfection du château des Stuarts : .....365 000 €

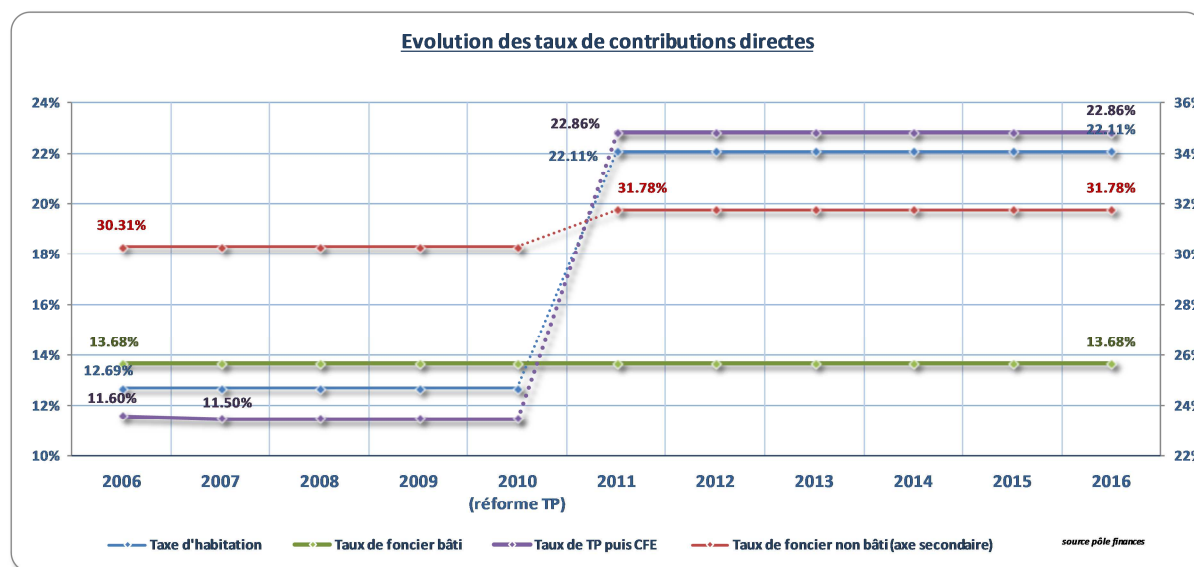
- l'aménagement des abords de l'église : .....40 000 €
- la viabilisation de la parcelle BH 461 dans la ZA du Guidon : .....100 000 €

d. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements se composent des restes à réaliser 2015 (167 k€), de nouvelles subventions (château des Stuarts, Forge, logements jeunes travailleurs) représentant 170 k€, de la taxe d'aménagement (10 k€) et du fond de compensation de TVA (au titres des dépenses d'investissement mandatées en 2015) pour 110k€. De nouvelles cessions sont prévues pour 150 k€ conformément aux délibérations prises par le Conseil municipal.

e. La fiscalité

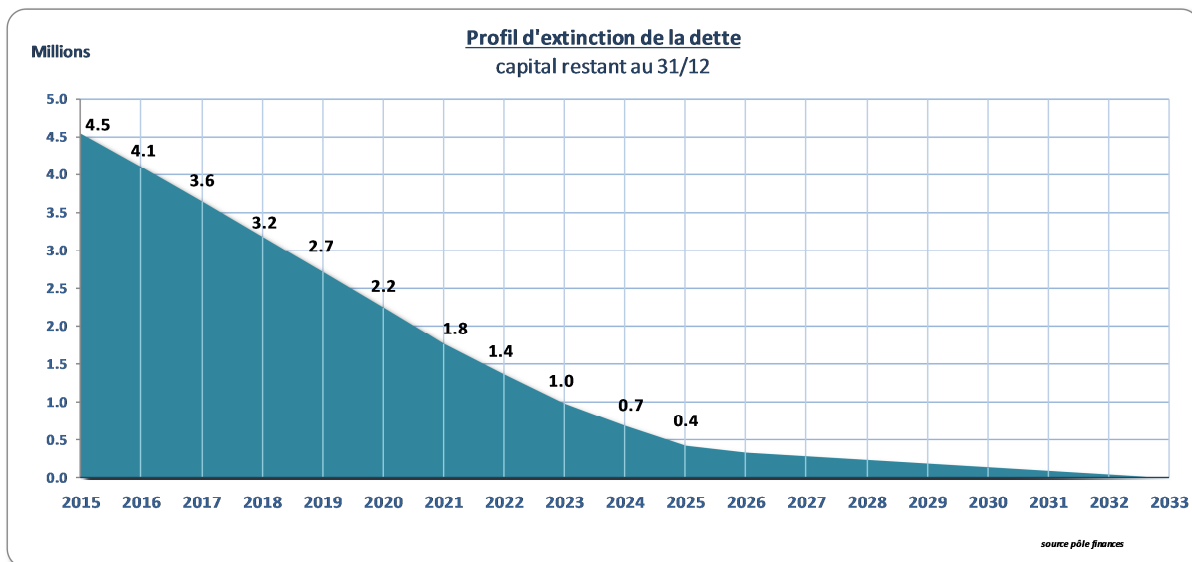
Malgré un contexte économique difficile pour les collectivités locales et notamment les communes, la santé financière de la collectivité permet de ne pas augmenter les taux d'imposition. Chaque année, la loi de finances prévoit une revalorisation mécanique des bases fiscales, l'évolution prévue pour 2016 est de 1%.



Les taux sont stables depuis 1999 (hormis une baisse de taxe professionnelle en 2007). La variation 2011 s'explique par la réforme de la taxe professionnelle qui a transféré certaines taxes départementales et régionales aux communes.

f. La dette

La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de 4.5 M€ soit 792 euros par habitant (moyenne 2014 strate : 1095 €/hbt). Le budget 2016 ne prévoit pas d'emprunt.



**Section : les budgets annexes.**

**a. Le budget assainissement :**

Le budget d'assainissement comprend les opérations d'investissement et d'entretien du réseau communal, pour l'essentiel en réseau unitaire, recueillant les eaux usées de la ville.

Le réseau communal amène l'ensemble des eaux usées à l'usine de dépollution où elles sont traitées avant d'être rejetées dans la Nère.

La section d'exploitation s'équilibre à 170 000 euros et la section d'investissement à 740 000 euros, elles concerneront le renouvellement de matériel et les travaux de canalisations.

Les dépenses d'investissement concerneront :

- l'extension du réseau place de l'Europe ..... 12 000 euros
- la mise en sécurité du réceptacle des eaux usées de la station d'épuration : ... 4500 euros
- la réhabilitation des canalisations entre la station d'épuration et la route de Sainte Montaine : ..... 125 000 euros

**b. Le budget eau potable**

Le budget eau comprend les opérations d'investissement et d'entretien du réseau d'eau potable de la commune.

La section d'exploitation s'équilibre à 180 000 euros et la section d'investissement à 150 000 euros.

**c. Le budget lotissement du moulin des filles**

Ce budget a été créé en 2014, Cette opération menée directement par la commune d'Aubigny sur Nère doit être budgétairement et comptablement retracée dans un document annexe.

Ce budget annexe « Lotissement du Moulin des filles » est indépendant du budget principal, il ne bouleverse pas l'économie du budget et individualise les risques financiers associés à l'opération. Le budget annexe permet également d'avoir une lecture transparente des opérations d'achat du terrain, de sa division en lots et de la vente de ces lots.

Pour 2016, la deuxième tranche de voirie et réseaux divers (VRD) sera lancée, elle représente environ 90 000 euros.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE-SOLOGNE  
(N° 2016/02/02)**

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Février 2016 relatif à la présentation du rapport d'activités 2015 du Syndicat mixte du Pays Sancerre-Sologne,

Vu l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Février 2016,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

**ARTICLE 1** - PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2015 du Syndicat mixte du Pays Sancerre-Sologne, annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,



## SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

### BILAN D'ACTIVITES 2015

## I - IDENTITE DU PAYS

### Périmètre

- 62 communes
- 41 293 habitants (population légale 2012 en vigueur au 01/01/2015)  
41 580 habitants (population légale 2011 en vigueur au 01/01/2014)

### Syndicat de Pays

- Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne  
7, rue de la Gare  
18 260 Vailly sur Sauldre  
Tél. 02 48 73 99 01  
Fax 02 48 73 76 11  
mail : [contact@pays-sancerre-sologne.com](mailto:contact@pays-sancerre-sologne.com)  
Site Internet : [www.pays-sancerre-sologne.com](http://www.pays-sancerre-sologne.com)
- Présidente : Mme Laurence RENIER (Maire d'Aubigny sur Nère)
- Agent de Développement : Carole VENIN
- Animateur touristique : Romain BARDONNAUD
- Chargée de mission OPAH : Adeline ARDEOIS
- Chargé de mission rivières : Nicolas BOUILLIER
- Secrétaire - Comptable : Christine PITAULT
- Secrétaire - animatrice SPANC – Vitrine des métiers : Karine THIETART

## II – RAPPORT D'ACTIVITES 2015

### Réunions du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

- 5 réunions de l'Assemblée Syndicale,
- 6 réunions du Bureau Syndical,

### Comptabilité

Nomenclature budgétaire : M14.

Budget principal 2015 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne s'équilibre en dépenses et en recettes :

En fonctionnement pour	892 902.51 €
En investissement pour	64 345.15 €

- Participation des communes au budget primitif : 4.09 € par habitant.  
dont participation à l'OPAH : 2.19 € par habitant
- Participation des communes à la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne : 1 € par habitant.

Le Syndicat Mixte à la carte exerce aux lieu et place de toutes les communes membres des compétences obligatoires et facultatives

### COMPETENCES OBLIGATOIRES

- 1 - Elaboration et mise en œuvre d'une politique partenariale de développement et d'aménagement sur l'espace géographique constituant le Pays Sancerre Sologne notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure des contrats de Pays,
- 2 – Comité de Bassin d'Emploi Aubigny-Belleville.

### COMPETENCES OPTIONNELLES

- 1 - Equipements sportifs structurants : Piscine d'Aubigny sur Nère,
- 2 - Grands équipements structurants touristiques et culturels : Centre Céramique de la Borne,
- 3 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Pays Sancerre Sologne,
- 4 - Hydraulique « Bassin versant supérieur de la Sauldre et de ses affluents ».

### CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

#### ↳ Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne 2015 - 2020

- Dotation de base : 5 070 000 €
- Enveloppes additionnelles dédiées :
  - Dotation Fonds Sud : 1 000 000 €
  - Pôle de centralité (Aubigny sur Nère) : 370 000 €
  - Espaces publics Cœurs de Village : 650 500 €
  - Logement social : 640 000 €
- Durée : 3 juillet 2015 – 3 juillet 2020

Février 2015 : Présentation du projet CRST pour validation en assemblée syndicale

3 juillet 2015 : Validation du CRST en Commission Permanente du Conseil Régional

15 Juillet 2015 : Signature du CRST entre le Conseil Régional du Centre Val de Loire, les Communautés de Communes Cœur du Pays Fort, Hautes Terres en Haut Berry, Haut Berry Val de Loire, Sauldre et Sologne, Sancerrois et Villages de la Forêt et le Syndicat de Pays Sancerre Sologne

21 juillet 2015 : 1<sup>er</sup> Comité de Pilotage

#### ↳ ID en Campagne :

En 2015, trois dossiers à l'échelle de plusieurs pays ont été déposés au Conseil Régional :

- CCI du Cher : Dispositif « accueil nouveaux arrivants »,
- Association Past'Horizons : Mise en place d'un dispositif d'installation en éco-pastoralisme,
- ADDEAR 18 : Mise en œuvre d'un dispositif d'espaces tests agricoles pour favoriser l'installation progressive en agriculture biologique et paysanne.

Un projet autour des légumes anciens est en cours de montage.

### CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT

#### ↳ Pôle d'Excellence Rurale (PER) pour la structuration de la filière bois des Pays de Vierzon et Sancerre Sologne

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire des Pays de Vierzon et Sancerre Sologne signée en avril 2010, le Pays de Vierzon a déposé un projet de PER sur la filière bois sur les deux territoires des Pays. Le label PER a été attribué au projet par le décret du 25 août 2011 et la convention-cadre a été signée avec l'Etat le 2 décembre 2011.

Le PER comprend 8 projets.

⇒ Enveloppe financière : 1 129 846 €

⇒ Projets :

- Installation d'un réseau de chaleur – commune de Neuvy sur Barangeon,
- Installation d'un réseau de chaleur – commune de Nançay
- Installation d'un séchoir et d'un circuit d'acheminement des déchets – Entreprise Camille Gauthier
- Développement d'une technologie permettant l'élaboration de structures à partir de bois d'œuvre – JCL environnement
- Fabrication d'un générateur à air chaud fonctionnant au bois déchiqueté pour le séchage de céréales – Serrurerie Maintenance Industrielle
- Achat d'une combine coupe forte avec convoyeur d'alimentation – Perrin Sylviculture
- Plateforme de stockage et de broyage – Biomasse Energie
- Construction d'un atelier de charpente et scierie – EURL Despres

Fin 2013, l'ensemble des projets ont été montés à l'exception de JCL environnement et de la Serrurerie Maintenance industrielle.

En 2014, le projet porté par la commune de Neuvy sur Barangeon a été abandonné.

Les projets ont été achevés avant le 30 juin 2015 à l'exception du projet porté par la commune de Nançay dont la subvention a été prorogée d'un an soit le 30 juin 2016.

## CONTRACTUALISATION AVEC L'EUROPE

### ↳ LEADER

Le Pays Sancerre Sologne et le Pays Loire Val d'Aubois ont décidé de s'associer en vue de la présentation d'une candidature commune LEADER (programme spécifique du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural = FEADER). Un appel d'offre a été lancé en septembre 2014 et a permis de sélectionner un bureau d'études (le groupement RCT+Planeth), qui va apporter son aide technique pour la définition et la rédaction du dossier de candidature. Etant entendu que les deux Pays n'ont jamais bénéficié du programme LEADER.

1<sup>er</sup> juillet 2014 : première réunion de concertation en vue d'une candidature commune avec le Pays Loire Val d'Aubois au programme LEADER

21 juillet 2014 : envoi de l'Appel à Manifestation d'Intérêt aux territoires par la Région

3 septembre 2014 :

- réunion technique avec le Pays Loire Val d'Aubois
- rédaction du courrier en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt

10 septembre 2014 : lancement de l'appel d'offre pour la mission de soutien à la candidature

16 septembre 2014 : délibération concernant le GAL de préfiguration

13 octobre 2014 : choix du bureau d'études

3 décembre 2014 : 1<sup>er</sup> COPIL et COTECH

19 décembre 2014 : atelier 1 – Diagnostic, AFOM et enjeux

7 janvier 2015 : atelier scénario/priorité ciblée

20 janvier 2015 : atelier stratégie et programme d'actions

27 janvier 2015 : COPIL

10 février 2015 : atelier fiches action

5 mars 2015 : COPIL

21 mars 2015 : validation du programme LEADER par les PSS et PLVA

3 avril 2015 : COPIL, installation d'un COPROG de préfiguration

15 avril 2015 : dépôt de la candidature

2 juillet 2015 : audition à la Région

9 juillet 2015 : éducteur en PLVA

Mi-juillet 2015 : résultat positif de l'audition, le territoire est sélectionné pour le programme Leader 2014-2020. Le financement sollicité lors du montage du dossier de candidature est de 1 294 080€, le montant accordé par la Région est de 1 200 000€. Cela implique donc de remodeler la maquette financière présentée ci-dessous.

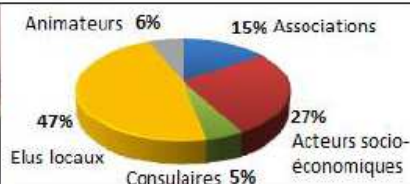
21 octobre 2015 : éducteur en PSS

## Méthodologie



- Appel à un cabinet extérieur (Rouge Vif Territoires) compte tenu de l'inexpérience du dispositif sur les deux pays.
- Volonté d'une co-construction de la stratégie et du programme en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, et selon des techniques efficaces.

9 réunions dont 4 ateliers participatifs  
14 entretiens  
1 réunion de préfiguration du COPROG



Mobilisation de 120 participants  
Réunions délocalisées

**Une démarche concertée ayant permis :**  
- de construire une stratégie de manière ascendante ;  
- d'acculturer les acteurs locaux à LEADER.

## Programmation



**Priorité ciblée** Une terre, un fleuve, des hommes : le Berry Val de Loire

**2 axes stratégiques**

Un patrimoine naturel et culturel d'exception

Des habitants et des professionnels fiers de leur identité et désireux de la faire partager

**5 mesures**

- |   |   |  |   |                                   |
|---|---|--|---|-----------------------------------|
| <b>1</b> Développer et préserver les potentiels touristiques et culturels | <b>2</b> Faire de l'itinérance une manière privilégiée de découvrir le territoire | <b>3</b> Structurer et consolider la filière touristique | <b>4</b> Promouvoir le territoire autour des identités fédératrices : Loire, Berry, Sologne | <b>5</b> Coopération et animation |
|---|---|--|---|-----------------------------------|

**Financement sollicité : 1 294 080 €**

197 120 €	354 560 €	364 800 €	128 000 €	249 600 €
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

**Un programme avec une arborescence lisible et cohérente, une maquette financière réaliste**

**Dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat et/ou l'Union Européenne des opérations sont menées dans différentes thématiques**

## **I – ECONOMIE**

### **↳ Initiative Cher**

Le syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne participe au Comité de Pilotage d'Initiative Cher dont les réunions ont été recentralisées, depuis 2010, à Bourges. A compter de 2016, les comités d'engagement seront organisés à Bourges, Saint Amand et Vierzon.

→ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions d'Initiative Cher.

### **↳ Vitrine des Métiers :**

Le projet de vitrine des métiers inscrit au 3<sup>e</sup> Contrat Régional de Pays est né du constat de l'absence de lieu d'information sur les métiers à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi (métiers porteurs, formation...).

Le projet, qui prend place dans un ancien atelier du collège d'Aubigny sur Nère, comprend deux espaces : bureau – lieu de conférence – bornes interactives et accueil d'ateliers de démonstration.

Les objectifs sont de présenter les métiers de façon didactique et d'offrir des services comparables à ceux que l'on peut trouver en ville.

2013 : Travaux de rénovation

Décembre 2013 : Ouverture au public avec l'animation qui est assurée par l'association de gestion de la Maison de l'Emploi

20 décembre 2013 : Inauguration en présence du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat.

Septembre 2014 : Le Syndicat de Pays reprend d'animation de la Vitrine suite à la dissolution de l'association de gestion de la Maison de l'Emploi. La Vitrine des Métiers est ouverte tous les mercredis.

Novembre 2014 : Définition du programme d'animation 2015 avec les partenaires de la formation

2015 : Une centaine de personnes a fréquenté la Vitrine des Métiers lors de l'ouverture hebdomadaire (jeunes en formation de la Mission Locale, collégiens et demandeurs d'emploi)

Location de salles par différents organismes : Isa groupe, Pôle Emploi.

Février 2015 : demi-journée sur l'industrie (films sur les métiers de l'industrie et visite de l'entreprise Berthelot) – 20 participants

### **↳ Mission Locale du Pays Sancerre Sologne :**

La Mission Locale du Pays Sancerre Sologne remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, résidant sur le bassin d'emploi Aubigny-Belleville.

Participation financière du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne au fonctionnement de la Mission Locale à hauteur de 1 € par habitant en 2015.

Bilan 2015 :

- 995 jeunes en contact (contre 954 en 2014) dont 298 nouveaux inscrits
- 544 ont signé un contrat de travail dont 258 en emploi durable, 16 un contrat par alternance, 120 une formation dont 32 en qualification.

→ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions de la Mission Locale.

### **↳ OCMACS – Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services :**

Mars à septembre 2011 : réalisation de l'étude préalable à l'OCMACS par le cabinet « Cibles et Stratégies ».

Septembre 2011 : approbation du programme d'actions (1<sup>ère</sup> tranche) et de son plan de financement, dépôt du dossier auprès de la DIRECCT.

2012 : En attente d'une réponse de l'Etat pour débiter l'OCMACS

2013 : Question au Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, publiée au JO concernant le projet d'OCMACS déposé auprès du Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme en octobre 2011

Avril 2014 : Accord de l'Etat pour le financement partiel du programme OCMACS (72 375 € pour les projets individuels et 21 754 € pour les opérations collectives)

Juillet 2014 : 1<sup>er</sup> Comité de Pilotage

Septembre 2014 : Signature de la convention cadre entre l'Etat, le Conseil Régional, la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Syndicat de Pays

Décembre 2014 : Signature de la convention de gestion entre l'Etat, la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Syndicat de Pays

Décembre 2014 : Demande d'avenant à la convention de gestion

Mars 2015 : Signature de l'avenant n°1 à la convention de gestion

Bilan 2015 :

- 9 dossiers subventionnés
- Montant de subvention : 101 186 € (60 000 € : 3<sup>e</sup> Contrat Régional du Pays Sancerre Sologne 2010-2014, 41 186 € : FISAC)
- Montant des travaux : 439 969 €

#### ↳ Valorisation et préservation de variétés et races anciennes dans l'agriculture

Mai 2011 : réunion de présentation et de réflexion sur la valorisation et la préservation de certaines variétés et races domestiques locales menacées sur le territoire avec des exploitants agricoles, le Comité Agricole de Pays et l'EBE

Juillet 2011 : rencontre avec l'URGB (Union pour les Ressources Génétiques du Berry) pour déterminer le projet de conservation concernant le chou-navet d'Aubigny

2012 : lancement de la prestation de multiplication de conservation de la variété chou-navet d'Aubigny par l'INRA de Ploudabiel, montage du dossier par le URGB pour obtenir sa réinscription au catalogue dans la rubrique « variété de conservation »

2013 : poursuite des travaux de l'URGB

2014 : Le Centre des Ressources Génétiques du Nord-Pas de Calais réalise des essais de semis du chou-navet « blanc à coller vert d'Aubigny » au Pôle Légumes Nord, montage du dossier d'inscription du chou-navet au catalogue officiel par l'URGB

2015 : L'association Entraide du Bassin d'Emploi est porteur d'un projet de valorisation autour de trois variétés locales en partenariat avec BioBerry, le comité de Foire Saint Michel d'Aubigny sur Nère et BioDom<sup>2</sup> Centre-URGC : la courge sucrine du Berry, le haricot Barangeonnier et le chou-navet blanc à collet vert d'Aubigny sur Nère.

→ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions plénières.

## II - ECONOMIE TOURISTIQUE

### ↳ Animateur en économie touristique et en ingénierie de projets :

Il est plus particulièrement chargé de :

- La mise en réseau et professionnalisation des acteurs touristiques,
- Accompagner et soutenir l'ingénierie de projets touristiques,
- Conduire une démarche de communication et de promotion du Pays Sancerre Sologne,
- L'appui aux dossiers et programmes conduits par le Syndicat de Pays,
- Mise en place et suivi du programme LEADER.

↳ « Restauration et Hébergements » : Une remise à jour du site internet est nécessaire tous les ans afin d'avoir la liste la plus exhaustive possible.

### ↳ Site Internet et réseaux sociaux :

En 2015, environ 15 000 visiteurs ont consultés le site internet tourisme du Pays. 37 000 pages ont été consultées, avec un temps moyen de consultation de 1min 59s.

80% de nos visites sont des nouvelles visites.

En termes de fréquentation par Pays, la France arrive largement en tête, suivie du Brésil, les USA, la Belgique et des Pays Bas. Au printemps, une mise à jour a été nécessaire, elle a concerné les catégories restaurants et randonnées.

Tous les trimestres, la partie manifestations est complétée en amont de l'édition papier. Des informations sont mises à jour quotidiennement.

Une page Google + a été mise en ligne en 2014, pour mettre en avant le site internet du Pays. Elle permet de donner les renseignements généraux d'ordre pratique, mais également de travailler avec les membres de cette communauté. En l'occurrence un groupe tourisme est né, il regroupe plusieurs OT et prestataires et permet d'échanger et dialoguer sur la thématique entre professionnels. La page Google+ a déjà été consulté plus de 41 500 fois.

Afin de compléter la présence du Pays sur les réseaux sociaux une page Facebook a été mise en place. Actuellement elle compte 141 fans. Sur l'année 2015, la portée de nos publications est d'environ 17 000 vues. Cette page est alimentée régulièrement. L'objectif est de la faire vivre afin de créer une interaction entre les membres et le Pays. L'idée est également d'ouvrir la page à d'autres thématiques du Pays. Un planning de diffusion est mis en place afin d'alimenter régulièrement le compte, une charte de bonne conduite est validée afin de prévoir et éviter tous problèmes liés à l'utilisation de photos, articles de journaux... via cet outil.

#### 🐾 Salon des métiers d'art :

Le Pays a été prendre des contacts avec les organisateurs et participants afin de préparer l'édition d'un document touristique pour la saison 2016.

#### 🐾 Balisage des circuits équestres :

Le Syndicat de Pays a fait du développement de l'économie touristique un axe majeur de son action dès 1998. C'est ainsi qu'est né le concept de « Pays des balades et des randonnées ». La randonnée équestre tient une place particulière dans ce projet global et depuis 2002, le Syndicat de Pays a multiplié les initiatives en la matière, notamment en soutenant la création de structures équestres et en réalisant un travail important sur les itinéraires de randonnée. En 2013, le Pays a édité une brochure équestre de qualité à visée des touristes équestres afin de leur donner l'envie de découvrir les richesses du territoire, tant patrimoniales que gastronomiques. Ce guide est une vitrine de tous les atouts du Pays pour inciter les touristes à rayonner sur le territoire. Afin de compléter au mieux l'offre touristique dans ce domaine, l'étape suivante était le balisage de ces itinéraires. Pour ce faire le Pays a édité des balises àagrafer et à coller sur les itinéraires afin de rendre les itinéraires identifiables et fonctionnels de manière autonome. 5 000 balises directionnelles ont été réalisées et éditées en début d'année 2014 et 450 km ont été balisés. En 2015 la totalité des itinéraires restant a été balisée. Le Pays dispose d'un réseau de plus de 700km.

#### 🐾 Création d'un évènement équestre :

Le Pays Sancerre-Sologne, acteur touristique du territoire, a mis en place dès les années 2000 un programme de mise en valeur des itinérances douces et en particulier autour de l'équestre. Après plusieurs étapes, à savoir la reconnaissance et l'identification des itinéraires, la mise en place de topofiches, médias de communication et le balisage, le Pays a souhaité franchir un nouveau cap par la création d'un évènement équestre.

Depuis 2014, une fois par an et de manière récurrente au mois de septembre, une randonnée équestre est organisée afin de faire la promotion des itinéraires, avec la participation de ses partenaires du tourisme équestre, (CDTE 18 et les Amis des Chemins de Sologne). En 2015, la randonnée a eu lieu sur les communes de Sancerre et Bué. Cette journée était l'occasion de valoriser les atouts patrimoniaux et culturels de notre secteur tout en développant les itinérances douces et en promouvant le développement durable. Cette manifestation a rassemblé 40 cavaliers de la Région.

#### 🐾 Equestre : Sancerre-Chambord :

La Région a lancé une étude avec le cabinet Parcours Conseil au sujet de la création et mise en place de cet itinéraire. Le Pays a été sollicité par la Région afin d'obtenir des itinéraires, prestataires utiles à la réalisation du cheminement global. Deux boucles sont identifiées par la Région sur le territoire du Pays pour une distance d'environ 156 km à baliser et à aménager. Le porteur de projet identifié pour réaliser ces opérations est la CDC Sauldre et Sologne.

🐾 Pays en Fêtes : réalisation de 3 affiches (Printemps en Fêtes, Été en Fêtes et Automne en Fêtes) pour l'année 2015 qui sont distribuées dans les offices de tourisme, commerces et sites touristiques du Pays.

🐾 Association « Un sourire pour vous accueillir en Pays Sancerre Sologne » : participation au suivi de l'association.

➔ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions de l'association.



En 2015, l'association s'est mise en sommeil avec simplement son assemblée générale en mars.

☞ **La Borne : Création d'un groupe de travail sur La Borne et ses environs :**

Dans le cadre de l'étude spécifique à La Borne qui a été menée en décembre 2012, l'une des priorités à mettre en œuvre était de créer une synergie entre les différents acteurs (potiers, sites de visites) afin de structurer une offre de visite complète et professionnelle. Le Pays, avec l'aide de la CDC Hautes Terres en Haut Berry, a pris le relais à la suite de l'étude afin de mettre en place un groupe de travail, un comité de pilotage et de définir les priorités à lancer dès la saison 2013. Le comité de pilotage est composé de : le Pays, la CDC Hautes Terres en Haut Berry, le Conseil Général, le Centre Céramique Contemporaine La Borne, l'Association des Potiers, la Cathédrale Linard, le musée de la poterie, le musée Ivanoff.

Une dizaine de réunions ont eu lieu par an, cela se traduit dans les faits par : la création d'une lettre d'information entre les sites de La Borne la création d'une identité et d'un logo repris sur chaque document de communication des acteurs de La Borne.

L'organisation commune des Journées du Patrimoine avec la création d'un circuit de visites vers les sites ainsi qu'une harmonisation des horaires d'ouverture des musées, une démonstration de tournage, deux conférences, une cuisson

Une démarche de communication interne et externe est lancée, cette première étape a permis la création d'un groupe motivé n'hésitant pas à se retrouver pour travailler ensemble et surtout désireux de continuer à mettre en place de nouveaux projets et suivre les fiches action de l'étude.

Fort de ces initiatives, depuis 2013-2014, la dynamique mise en place porte ses fruits et continue d'alimenter le développement culturel et économique de La Borne. Toutes les actions menées sur la saison précédente sont renouvelées avec succès et améliorées. Le COPIL mis en place dès décembre 2012 est toujours en place et se voit au minimum 4 fois par an afin de préparer les différentes actions. Le Pays continue son rôle d'accompagnement et d'encadrement dans le développement de cette filière culturelle et identitaire de son territoire, un plan d'actions annuel est réalisé en amont de la saison touristique suivante.

☞ **Participation à la bourse touristique Sologne et COPIL marque Sologne :**

Le Pays participe depuis 2013 à cette bourse d'échange gratuite située à Salbris et organisée par l'Office de Tourisme Sologne des Rivières. Cette bourse est ouverte à tous les professionnels et également aux particuliers (dans le Cher les bourses sont ouvertes simplement aux professionnels).

Le Pays est associé à la mise en place de la marque touristique Sologne, marque qui a été officiellement présentée à la presse régionale le 23 mai 2015.

☞ **Boucles à vélo du Pays Loire Val d'Aubois :**

En raison de son expérience en matière de boucle vélo, le Pays Loire Val d'Aubois a intégré le Pays Sancerre Sologne aux COPIL et COTEC de l'étude préalable à la constitution d'un réseau cyclable sur son territoire (analyse des besoins, validation des boucles et suivie de l'étude).

☞ **Comité de suivi « Tour de Vesvre » :**

Dans le cadre du dossier CRST « Tour de Vesvre », le Pays fait partie du comité de suivi. Ce comité se réunit afin d'accompagner le plan d'action déterminé par le cabinet Planeth en charge de l'étude sur le site de Vesvre.

### **III - ENVIRONNEMENT**

☞ **Trame Verte et Bleue du Pays Sancerre Sologne :**

Mars 2013 : Le bureau d'étude MTDA est retenu pour l'élaboration d'une cartographie trame verte et bleue du Pays Sancerre Sologne

Avril 2013 : Comité de pilotage de lancement de l'étude

Juillet 2013 : Comité technique pour la présentation de l'étude de la Trame Verte et Bleue, le choix des sous-frames et des espèces indicatrices par sous-frames

Octobre 2013 : Comité technique pour discuter des critères de sélection des réservoirs de biodiversité et valider la méthode, identifier les zones soumises à vérification terrain et échanger sur la méthode d'identification des corridors

Décembre 2013 : Comité technique où sont présentés une synthèse sur les réservoirs de biodiversité sélectionnés, la méthodologie d'identification des corridors par sous-trame et la proposition d'enjeux et de zones à enjeux sur le territoire

Février 2014 : Comité de pilotage pour la validation de la cartographie et des enjeux

Juin 2014 : Présentation aux élus de la cartographie et des enjeux suite aux élections municipales

Juillet 2014 : Validation en assemblée syndicale de la cartographie, des enjeux et de la tranche complémentaire concernant la définition du programme opérationnel d'actions

Septembre 2014 : Comité de Pilotage de lancement de la tranche complémentaire

Octobre 2014 : Organisation d'un atelier pour la co-construction du tableau d'actions

Novembre 2014 : Comité technique pour la présentation des propositions d'actions

Décembre 2014 : Comité de Pilotage pour la restitution et la validation du programme opérationnel d'actions

Février 2015 : Présentation aux élus du Syndicat de Pays du programme opérationnel d'actions

#### ↳ Pôle d'Excellence Rurale (PER) pour la structuration de la filière bois des Pays de Vierzon et Sancerre Sologne

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire des Pays de Vierzon et Sancerre Sologne signée en avril 2010, le Pays de Vierzon a déposé un projet de PER sur la filière bois sur les deux territoires des Pays.

Août 2011 : attribution du label PER par décret

Octobre 2011 : réunion de cadrage avec les financeurs

Décembre 2011 : signature de la convention-cadre avec l'Etat

Avril 2012 : Comité de Pilotage

Avril 2013 : Comité de Pilotage

Décembre 2013 : Montage des derniers dossiers de demande de subvention

Octobre 2014 : Réunion sur le projet porté par la commune de Nançay

Juin 2015 : Fin de l'opération à l'exception du projet porté par la commune de Nançay qui bénéficie d'une prolongation d'un an soit 30 juin 2016.

#### ↳ NATURA 2000 :

Site « Sologne » :

Août 2011 : le Pays de la Grande Sologne a été reconduit à la présidence du Comité de Pilotage et à l'animation du DOCOB pour une nouvelle période de trois ans qui est confiée au CRPF.

Décembre 2012 : Comité de Pilotage - Le bilan de l'animation pour 2012 est le suivant : 9 chartes et 3 contrats.

2013 : Poursuite de la mise en œuvre du DOCOB

Site « Vallée de la Loire et de l'Allier » :

Novembre 2011 : La présidence du Comité de Pilotage et l'animation du DOCOB est attribuée au Pays Nevers Sud Nivernais pour une durée de trois ans.

Décembre 2012 : réunion du Comité de Pilotage

Octobre 2013 : réunion du Comité de Pilotage

Site « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort » et site « coteaux calcaires du Sancerrois » : Le Syndicat de Pays assure depuis juin 2010 la présidence des Comités de Pilotage et l'animation des DOCOB de ces deux sites.

Février 2011 : Le Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre est choisi pour assurer l'animation des deux sites. Un dossier de demande de subvention est déposé auprès de l'Europe et de l'Etat.

Novembre 2011 : réunion des deux Comités de Pilotage pour le lancement de l'animation des sites

Décembre 2012 : Comité de pilotage de la 1<sup>ère</sup> année d'animation des deux sites

Novembre 2013 : Comité de pilotage de la 2<sup>e</sup> année d'animation des deux sites. Cette seconde année d'animation a permis d'initier les premières actions réalisables, le contexte financier et structurel

transitoire entre les programmations 2007-2013 et 2014-2020 ne permet pas de concrétiser actuellement les actions mais les solutions devraient intervenir dès 2014. Des modifications ont été apportées aux mesures du DocOb Pays-Fort.

Septembre 2014 : Réunion d'information pour les nouveaux élus

Décembre 2014 : Comité de pilotage où le Syndicat de Pays est reconduit dans sa présidence des comités de pilotage et son animation des deux sites pour trois ans

Novembre 2015 : réunions préparatoires pour les MAEC

Décembre 2015 : Le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val de Loire est choisi pour assurer l'animation des deux sites. Un dossier de demande de subvention est déposé auprès de l'Europe et de l'Etat.

↳ SAGE : suivi des deux sites par un représentant du Pays pour chaque site.

SAGE Sauldre :

2007 : Réalisation de l'état des lieux et diagnostic. En 2009 : mise en place de groupes thématiques concernant la 2<sup>e</sup> phase de l'étude : identification et hiérarchisation des principaux enjeux sur le bassin versant.

2012 : Lancement d'études complémentaires

Décembre 2012 : M.POINTARD est nommé pour représenter le Syndicat de Pays à la CLE.

2013 : Participation aux réunions de la CLE du SAGE Sauldre et des comités techniques du chargé de mission rivières du Syndicat de Pays et de M. POINTARD, élu représentant du Syndicat de Pays.

Septembre 2013 : Validation de l'étude « Scénarios tendanciels » lors de la réunion de la CLE.

Février 2014 : Validation de l'étude « Scénario alternatif »

Avril et mai 2014 : Ateliers de construction de la stratégie

Octobre et décembre 2014 : Election de la nouvelle CLE et présentation de la démarche aux nouveaux élus

Février 2015 : Validation du rapport sur la stratégie du SAGE

Avril 2015 : Réunions publiques sur la stratégie du SAGE

SAGE Yèvre-Auron : en 2007 réalisation de l'état des lieux et du diagnostic, lancement en 2008 de l'étude « tendances et scénarios », définition de la stratégie du SAGE en 2010. La Commission Locale de l'Eau (CLE) a été renouvelée en juin 2010

2012 : validation du SAGE

↳ Opération « Jachères et espaces fleuris » : opération menée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher.

Une convention annuelle est conclue avec les différents partenaires : Fédération Départementale des Chasseurs, Conseil Général et les cinq Pays du Cher.

→ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions concernant les modalités de mise en œuvre de cette opération et contribution à la communication auprès de la population et à la diffusion des semences sur le territoire du Pays (accueil au siège du Syndicat, envois aux communes et aux particuliers).

#### IV - SERVICES A LA POPULATION

↳ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

Mars 2011 : Lancement de l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH porté par le PACT 18 Services associé à l'UDAT-PACT du Loiret, à Energies Demain et à AAPL.

Novembre 2012 : recrutement de la chargée de mission OPAH

Décembre 2012 : Signature de la convention OPAH avec l'Etat et lancement de l'OPAH pour 5 ans. Le dispositif vise à revaloriser le niveau de confort des logements, à lutter contre la précarité énergétique des logements, à assurer le maintien à domicile des populations âgées et souffrant d'un handicap et à sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti.

Juin 2015 : Comité Technique

Décembre 2015 : Comité de Pilotage – Bilan 3<sup>ème</sup> année et Comité Technique

**Les principaux chiffres de la 3<sup>ème</sup> année :**

**Résultats OPAH (décembre 2012 – décembre 2015) : 168 dossiers validés**

- Montant des travaux HT : 3 877 847 €
- Montant des travaux HT (plafond ANAH): 2 901 603 €
- Montant des subventions ANAH : 1 273 694 €
- Montant prime « habiter mieux » (ANAH): 320 000 €
- Montant des aides du Pays Sancerre Sologne: 154 488 €

	Année 1	Année 2	Année 3
Montant des travaux HT	875 507€	1 648 569€	1 353 771€
Montant des travaux HT (en fonction des plafonds ANAH)	586 262€	1 319 248€	996 093€
Montant des subventions ANAH	256 484€	584 800€	432 410 €
Montant des subventions ANAH (prog Habiter Mieux)	44 700€	179 500€	95 800€
Montant des aides du Pays Sancerre Sologne	34 848€	68 757€	50 883€

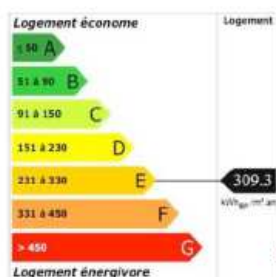
Sur les **168** dossiers validés par l'ANAH:

- ⇒ 80 chantiers réalisés – subventions versées,
- ⇒ 17 chantiers réalisés – subventions en attente,
- ⇒ 61 chantiers en cours,
- ⇒ 8 chantiers où les travaux sont à engager,
- ⇒ 2 abandons (décès, refus subvention)

**Décomposition des dossiers sur 3 ans**

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	COMPARAISON Année 2 – Année 3
<b>PO_LHI</b>	4	9	8	- 11%
<b>PO_habiter mieux</b>	10	41	38	- 7%
<b>PO_autonomie</b>	17	8	10	+ 25%
<b>PO_assainissement</b>	0	6	8	+ 33%
<b>PB_LHI</b>	2	4	2	- 50%
<b>PB_autres</b>			0	0%
<b>TOTAL</b>	33	68	67	- 1,5%

**Bilan énergétique :**



Durant la troisième année de l'OPAH, 67 dossiers ont été validés. Une étude thermique a été réalisée sur la grande majorité des dossiers (sauf autonomie et assainissement) :

- ⇒ Consommation des logements avant travaux : 51 634 KWhep/m<sup>2</sup>/an soit une moyenne de 770 KWhep/m<sup>2</sup>/an par logement.
- ⇒ Consommation des logements après travaux : 29 363 KWhep/m<sup>2</sup>/an soit une moyenne de 438 KWhep/m<sup>2</sup>/an par logement.

Ces chiffres permettent d'annoncer que les travaux engagés grâce à l'OPAH permettent un gain énergétique de 43% par logement.

La communication du dispositif est réalisée auprès des communes (bulletins municipaux), du site internet des communes, de la presse, sur le site Internet du Pays, des articles sur les réseaux sociaux, la création d'une affiche et l'intervention lors des manifestations locales.

Le partenariat est consolidé avec l'observatoire du logement indigne, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher, la maison des solidarités et le CAUE.

↳ **Comité Départemental pour l'Habitat des Jeunes (CODHAJ)** : Le CODHAJ 18 accompagne des jeunes, âgés de 16 à 30 ans, en recherche de logement, depuis le début de l'année 2010. Il sécurise la mise en relation entre les propriétaires bailleurs et les locataires. Des permanences ont été mises en place sur le territoire du Pays Sancerre Sologne à Aubigny sur Nère et Sancerre.

➔ Participation du Pays Sancerre Sologne aux réunions du Comité de Pilotage

#### V – AGENDA 21 LOCAL

Février 2011 : Mme MALIER, conseillère municipale d'Assigny, est élue présidente du Comité de Pilotage Agenda 21 local.

Mai 2011 : validation du cahier des charges « élaboration d'un Agenda 21 local »

Juillet 2011 : le Bureau d'Etudes Nouveaux Territoires Consultants (NTC) a été retenu pour l'élaboration de l'Agenda 21 local.

Septembre 2011 : réunion de lancement

29 et 30 septembre 2011 : auditions thématiques

4 et 5 octobre 2011 : rencontres avec les Communautés de Communes

9 et 10 février 2012 : ateliers thématiques

24 février 2012 : Comité de Pilotage

19 et 20 mars 2012 : réunions thématiques

22 mars 2012 : Point d'avancement de la démarche en Comité Syndical par Mme MALIER

10 et 11 mai 2012 : rencontres avec les Communautés de Communes

12 juin 2012 : Comité de Pilotage final

11 octobre 2012 : Présentation de l'Agenda 21 par NTC au Comité Syndical

16 mai 2013 : Comité de Pilotage : point d'avancement des actions de l'Agenda 21

2014 : Poursuite des actions notamment l'OPAH, l'OCMACS...

2015 : Poursuite des actions notamment l'OPAH et l'OCMACS.

#### **COMPETENCES OPTIONNELLES**

##### ↳ **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Pays Sancerre Sologne**

Le SPANC du Pays Sancerre Sologne (créé en 2007) s'est donné comme mission le contrôle des installations d'assainissement neuves et la réalisation d'un diagnostic des 6 000 installations d'assainissement existantes sur les 41 communes (comité de pilotage) adhérentes au service.

Présidente du Bureau du SPANC : Mme Hélène DUBOIS (commune de Feux).

Mars 2015 : adoption du budget annexe SPANC 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour : en fonctionnement : 496 400.32 € et en investissement : 340.41 €.

Mise en œuvre du dispositif des aides à la réhabilitation des installations non-conformes – Agence de l'Eau :

- Janvier 2014 : réunion à La Borne où l'ensemble des bénéficiaires des aides ont été conviés
- Juillet 2014 : signature de la convention avec l'Agence de l'Eau pour 300 assainissements non collectifs représentant un montant de subvention de 1 200 000 € sur 3 ans.
- Au 30 novembre 2015 : 63 dossiers subventionnés par l'Agence de l'eau représentant environ 560 000 € de travaux et 247 000 € de subvention dont 13 dossiers subventionnés par l'ANAH représentant 33 939 € de subvention ANAH.

Au 31/12/2015 :

- 207 contrôles d'ANC (neuf ou réhabilitation) réalisés.
- 69 contrôles de bon fonctionnement réalisés dans le cadre des contrôles décennaux.
- 2 réunions du bureau du Comité de Pilotage.

#### ↳ Compétence hydraulique sur le bassin versant des Sauldre du cher

Mai 2011 : réflexion sur la prise de cette compétence par le Pays

Cette réflexion a été lancée à l'occasion de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). La compétence hydraulique et plus particulièrement celle relative au bassin versant de la Sauldre est de nature à s'inscrire dans les actions du Syndicat de Pays.

Le territoire du Syndicat de Pays englobe le bassin de la Sauldre, partie couverte partiellement par trois syndicats hydrauliques.

Septembre 2011 : création d'une compétence optionnelle « hydraulique pour le bassin versant des Sauldre du Cher » et adoption du Cahier des Clauses Particulières relatif à cette compétence optionnelle  
Réunion de cadrage pour la mise en place de la compétence optionnelle avec les services de l'Etat

Décembre 2011 : création d'un budget annexe.

Octobre 2012 : Délibération validant le périmètre de la compétence

Octobre 2012 : 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de Pilotage

Décembre 2012 : Comité de Pilotage et réunion préparatoire à l'étude préalable au Contrat Territorial

Février 2013 : Création du poste chargé de mission rivière

Juillet 2013 : Le bureau d'études THEMA Environnement est retenu pour réaliser l'étude préalable au Contrat Territorial

1er septembre 2013 : Recrutement du chargé de mission rivière, en charge du suivi technique et de l'élaboration du futur Contrat territorial sur les Milieux Aquatiques des Sauldre du Cher.

24 septembre 2013 : Lancement de l'étude préalable au Contrat territorial.

A l'issue du Comité de pilotage de février 2014 sera validé le choix du linéaire (360 ou 510 km sur 1016 km de cours d'eau) qui sera concerné par la démarche du Contrat territorial, et qui fera donc l'objet d'un diagnostic morphologique à pied (ou en kayak) à l'été prochain.

Novembre 2013 : Conception d'une plaquette d'information sur la démarche du Contrat territorial, en collaboration avec le bureau d'études THEMA Environnement.

Décembre 2013 : Diffusion de la plaquette auprès des communes

#### **Suivi de l'élaboration de l'étude préalable au Contrat territorial sur les milieux aquatiques des Sauldres du Cher :**

1<sup>er</sup> février 2014 : Organisation du Comité technique et constitution du Comité de pilotage de suivi de l'étude

Février 2014 : Validation du linéaire à prospecter dans le cadre du diagnostic (588 kilomètres + 25 ouvrages)

Acquisition et transmission au bureau d'études THEMA Environnement des données nécessaires pour l'élaboration de l'étude préalable au Contrat territorial

Mai à octobre 2014 : Organisation du passage du bureau d'études sur le terrain pour le diagnostic (mise en place d'un affichage mensuel de passage prévisionnel dans les communes concernées, envoi de la liste des propriétaires concernés en mairie de chacune des communes...)

Régularisation des problèmes d'accessibilité et de refus de propriétaires pour le diagnostic REH.

En 2015 :

- Validation du rapport de diagnostic par le Comité de pilotage de suivi de l'étude ;
- Suivi de la phase de réalisation du programme d'actions par le bureau d'études THEMA Environnement ;
- Retour sur le terrain avec le chef de projets du bureau d'études sur les points clés ;
- Travail de proposition d'actions d'après diagnostic et photos du BE, photos aériennes, carte topographique et terrain.

#### **Communication :**

En 2014 :

- Fin de distribution de plaquettes d'information ou d'articles via les bulletins municipaux

- Publication d'un article-interview sur la démarche de Contrat territorial dans Le Berry Républicain et d'un article sur l'état d'avancement de la démarche de Contrat territorial dans le journal IAC (L'Information Agricole du Cher)
- Réalisation de roll-ups en partenariat avec les autres Chargés de mission Rivières du département du Cher dans le cadre de l'opération La Ferme au Printemps à Bourges

#### **Acquisition de connaissances de terrain :**

##### En 2014 :

- Relevé d'ouvrages hydrauliques sur des cours d'eau en Liste 1 et 2, non concernés par le diagnostic (Vauvrette, Tour, Etang, Chanays, Couet) ;
- Participation aux pêches électriques de l'ONEMA et de la FDAAPPMA 18 ;
- Participation aux campagnes de relevés de frayères à truite avec la FDAAPPMA 18 ;
- Encadrement d'un stagiaire en première puis terminale en lycée agricole pendant 5 semaines sur le sujet des risques de transfert par érosion des sols sur le bassin versant de la Balance ;
- Avec les différents acteurs techniques (FDAAPPMA, DDT, ONEMA...).

##### En 2015 :

- Prospections écrevisses à pattes blanches :
  - o De juillet à octobre avec la FDAAPPMA18 (Fédération de Pêche) et l'ONEMA ;
  - o Découverte de stations à populations d'écrevisses à pattes blanches (courrier d'information pour les propriétaires concernés envoyé par l'ONEMA).
- Réalisation de campagnes de prélèvement de macroinvertébrés benthiques (larves d'insectes aquatiques) en partenariat avec la DREAL ;
- Participation aux pêches électriques de l'ONEMA et de la FDAAPPMA 18 ;
- Participation aux campagnes de relevés de frayères à truite avec la FDAAPPMA 18 ;
- Participation à une campagne de mesures du transport sédimentaire sur la Sauldre avec le SMABS et la DREAL ;
- Proposition d'emplacements et pose de sondes de suivi thermique avec la FDAAPPMA18.

#### **Missions de conseil et d'appui technique :**

- Réunions de terrain sous l'autorité de la DDT et de l'ONEMA du 41 avec des particuliers pour régularisations ou mises en conformité ;
- Missions de conseil technique à des particuliers.

#### **Compétence hydraulique :**

##### En 2014 :

- Rédaction d'un règlement intérieur précisant le CCP de la Compétence hydraulique ;
- Constitution du nouveau Comité d'Option et élection du Comité de Pilotage de la Compétence hydraulique ;
- Rencontres avec les élus pour l'adhésion des communes du bassin n'ayant pas adhéré à la Compétence hydraulique (3 adhésions sur les 6 communes restantes) ;
- Organisation de réunions de Comité d'Option et de Comité de Pilotage de la Compétence hydraulique.

##### En 2015 :

- Organisation de réunions de Comité d'Option et de Comité de Pilotage de la Compétence hydraulique.
- Travaux sur la GEMAPI
- Travaux sur des projets de clé de répartition

#### **Cartographie des cours d'eau :**

- Participation aux réunions du groupe technique « Cartographie des cours d'eau » sur le département du Cher ;
- Tracé cartographique des cours d'eau supplémentaires théoriques selon les différentes cartographies (Cadastre Napoléonien, Etat-Major, Cassini...)
- Sessions de terrain pour avis sur fiches de remontée d'information (déclassement ou reclassement).

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : CINEMA – MODIFICATION PERIODE DE VALIDITE DES CARNETS DE TICKETS DES COMITES D'ENTREPRISES (N° 2016/02/03)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2015-12-11.12 du 17 décembre 2015 fixant le tarif des tickets d'entrée au cinéma Atomic pour l'année 2016 ainsi que la durée de validité des tickets vendus par carnets de 10 tickets ou aux comités d'entreprises,

Considérant que la durée de validité, fixée à six mois pour les carnets de tickets destinés aux comités d'entreprises est apparue insuffisante,

Vu l'exposé des motifs en date du 19 Février 2016,

Sur le rapport présenté par Madame BOUVARD, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Février 2016,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** - FIXE la durée de validité des tickets d'entrée au cinéma Atomic destinés aux comités d'entreprises, à une année.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : BAR ATOMIC – RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL (N° 2016/02/04)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail commercial en date du 25 septembre 1989, consenti par la commune d'Aubigny-sur-Nère au profit de Monsieur et Madame MAHIEU-SALMON pour les locaux situés 23 rue du Prieuré, dénommés l'Atomic bar,

Vu le renouvellement du bail à compter du 26 septembre 2007 pour une durée de 9 année, arrivant à échéance le 25 septembre 2016,

Considérant qu'au terme de l'article A.1° du bail commercial, le bailleur a la faculté de donner congé par acte d'huissier avec un préavis de six mois,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'isolation et d'accessibilité sur le bâtiment hébergeant le cinéma, contigu et imbriqué dans celui du bar de l'Atomic,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Février 2016,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** – DONNE CONGE avec refus de renouvellement du bail commercial concernant l'immeuble 23 rue du Prieuré à Aubigny-sur-Nère.

**ARTICLE 2** – AUTORISE Madame le Maire à mandater le Cabinet SOREL & ASSOCIES pour suivre la procédure de ce dossier.

**ARTICLE 3** – AUTORISE Madame le Maire à mandater un huissier, Maître LELIEVRE, pour délivrer le congé.

**ARTICLE 4** – AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la procédure.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DU GUIDON – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R (N° 2016/02/05.1)**

Vu les différentes acquisitions de terrains effectuées par la commune destinées à réaliser une extension de l'activité économique,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Février 2016 relatif aux différents projets communaux présentés pour l'octroi de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), et notamment la viabilisation de la parcelle cadastrée section BD n° 491,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Février 2016,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** – APPROUVE le projet de viabilisation de la parcelle cadastrée section BD n° 491.

**ARTICLE 2** - APPROUVE le le plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

<b><i>Coût de l'opération</i></b>	<b>81 000,00 € HT</b>
<b><i>Autofinancement</i></b>	<b>52 650,00 € (65 %)</b>
<b><i>Subvention Etat au titre de la DETR</i></b>	<b>28 350,00 € (35 %)</b>

**ARTICLE 3** – AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention correspondante.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE SUR BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R (N° 2016/02/05.2)**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2015-09-03 du 24 septembre 2015 approuvant un agenda d'accessibilité programmée,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Février 2016 relatif aux différents projets communaux présentés pour l'octroi de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), et notamment les travaux de mise en accessibilité de bâtiments communaux dans le cadre de l'Ad'AP,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Février 2016,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** – APPROUVE le programme de travaux d'accessibilité à réaliser sur l'année 2016 au complexe Yves du Manoir, à la piscine, au restaurant scolaire, dans le bâtiment hébergeant le Relais d'Assistantes Maternelles, la crèche et la salle d'évolution, les WC publics de la place de la Résistance, le parking du Pré qui danse.

**ARTICLE 2** - APPROUVE le le plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

<b><i>Coût de l'opération</i></b>	<b>57 600,00 € HT</b>
<b><i>Autofinancement</i></b>	<b>46 080,00 € (65 %)</b>
<b><i>Subvention Etat au titre de la DETR</i></b>	<b>11 520,00 € (35%)</b>

**ARTICLE 3** – AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention correspondante.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : GRATIFICATION POUR STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
(N° 2016/02/06)**

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Entendu l'exposé des motifs relatif au versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur,

Sur le rapport présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** – AUTORISE Madame le Maire à verser une gratification mensuelle aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis pour un stage au sein des services de la commune d'Aubigny.

**ARTICLE 2** – AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférent

**ARTICLE 3** – DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : BAR ATOMIC – RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL (N° 2016/02/04b)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail commercial en date du 25 septembre 1989, consenti par la commune d'Aubigny-sur-Nère au profit de Monsieur et Madame MAHIEU-SALMON pour les locaux situés 23 rue du Prieuré, dénommés l'Atomic bar,

Vu le renouvellement du bail à compter du 26 septembre 2007 pour une durée de 9 année, arrivant à échéance le 25 septembre 2016,

Considérant qu'au terme de l'article A.1° du bail commercial, le bailleur a la faculté de donner congé par acte d'huissier avec un préavis de six mois,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'isolation et d'accessibilité sur le bâtiment hébergeant le cinéma, contigu et imbriqué dans celui du bar de l'Atomic,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Février 2016,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** – DONNE CONGE avec refus de renouvellement du bail commercial concernant l'immeuble 23 rue du Prieuré à Aubigny-sur-Nère.

**ARTICLE 2** – FIXE à 20 700 € le montant de base de négociation de l'indemnité d'éviction.

**ARTICLE 3** – AUTORISE Madame le Maire à mandater le Cabinet SOREL & ASSOCIES pour suivre la procédure de ce dossier.

**ARTICLE 4** – AUTORISE Madame le Maire à mandater un huissier, Maître LELIEVRE, pour délivrer le congé.

**ARTICLE 5** – AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la procédure.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DU GUIDON – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R (N° 2016/02/05.1b)**

Vu les différentes acquisitions de terrains effectuées par la commune destinées à réaliser une extension de l'activité économique,

Entendu l'exposé des motifs en date du 19 Février 2016 relatif aux différents projets communaux présentés pour l'octroi de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), et notamment la viabilisation de la parcelle cadastrée section BH n° 461,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Février 2016,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** – APPROUVE le projet de viabilisation de la parcelle cadastrée section BH n° 461.

**ARTICLE 2** - APPROUVE le plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

<b><i>Coût de l'opération</i></b>	<b>81 000,00 € HT</b>
<b><i>Autofinancement</i></b>	<b>52 650,00 € (65 %)</b>
<b><i>Subvention Etat au titre de la DETR</i></b>	<b>28 350,00 € (35 %)</b>

**ARTICLE 3** – AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention correspondante.  
La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016/02/05.1.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

